

# ACTION URGENTE

## UN KURDE DE SYRIE A DISPARU ET RISQUE D'ÊTRE TORTURÉ

**Un Kurde de Syrie a été renvoyé de force dans son pays d'origine par les autorités chypriotes. Il a été arrêté dès son arrivée et personne ne l'a revu depuis : il a été victime d'une disparition forcée et risque fortement d'être torturé.**

Amnesty International sait maintenant que Berzani Karro, âgé de vingt ans, a été arrêté le 27 juin à l'aéroport de Damas. Son père a mené depuis lors de nombreuses enquêtes auprès des autorités syriennes afin de savoir ce qu'il est advenu de son fils et où il se trouve. Il s'est notamment adressé à un certain nombre de centres de détention et de prisons dans tout le pays, mais ceux-ci ont nié le détenir. Un agent de la Sûreté de l'État basé à Amouda, la ville du nord-est à majorité kurde dans laquelle il habite, a indiqué à son père que son nom de famille avait suffi à le faire arrêter : en effet, un oncle portant le même nom de famille est un membre de premier plan du Parti de gauche des Kurdes de Syrie, un parti interdit, et vit aujourd'hui en exil en Suède.

Berzani Karro avait quitté la Syrie en octobre 2006 pour se rendre à Chypre, où il avait demandé l'asile. Sa demande a été rejetée et il a été arrêté en septembre 2008, au motif qu'il n'était pas autorisé légalement à demeurer dans ce pays. Il a été incarcéré à la prison de Larnaca jusqu'à son renvoi en Syrie. Des fonctionnaires chypriotes l'ont escorté pendant le vol, et l'ont remis aux autorités syriennes à l'aéroport de Damas. Il a alors été autorisé à passer un appel téléphonique à ses proches ; il les a informés qu'il allait être emmené à la section de la Sécurité politique d'Al-Fayhaa, à Damas. La Sécurité politique est l'un des nombreux services des forces de sécurité syriennes, qui arrêtent régulièrement des personnes au moindre soupçon d'opposition au régime. Les Kurdes de Syrie sont particulièrement exposés au risque d'une détention arbitraire prolongée ainsi qu'à la torture et aux autres formes de mauvais traitements.

Berzani Karro avait déjà été arrêté à Amouda le 15 janvier 2005, alors qu'il était âgé de quinze ans. Il avait été incarcéré pendant environ deux mois et demi, notamment au centre de détention de la Section Palestine – dirigé par le Renseignement militaire – où des détenus sont fréquemment torturés. Il était accusé d'avoir participé à une manifestation non autorisée et d'avoir détruit des biens appartenant à l'État, parmi lesquels une statue du président. Selon sa famille, il était chez lui au moment de ce rassemblement. À la Section Palestine, il avait été soumis au *dulab* (« pneu ») : on l'avait suspendu dans un pneu de voiture et passé à tabac. Il y avait 10 autres détenus, tous âgés de moins de dix-huit ans.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES CI-APRÈS (en arabe, en anglais, en français ou dans votre propre langue) :**

- appelez les autorités à révéler immédiatement ce qu'il est advenu de Berzani Karro et où il se trouve ;
- exhortez-les à le libérer immédiatement, à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction dûment reconnue par la loi ;
- priez-les instamment de veiller à ce qu'il soit protégé de la torture et des autres formes de mauvais traitements, à ce qu'il soit incarcéré dans un lieu de détention officiel et autorisé à recevoir la visite de sa famille, à consulter un avocat et à bénéficier de tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 6 NOVEMBRE 2009 À :**

Président de la République :

Bashar al-Assad  
 Presidential Palace  
 Al-Rashid Street  
 Damascus  
 République arabe syrienne

**Fax : + 963 11 332 3410**

**Formule d'appel : *Your Excellency*, /**

**Monsieur le Président,**

Ministre de la Défense :

Lieutenant-General Ali Ben-Mohammed  
 Habib Mahmoud  
 Ministry of Défence  
 Omayyad Square  
 Damascus  
 République arabe syrienne

**Fax : + 963 11 211 9729 / 223 7842**

**Formule d'appel : *Your Excellency*, /**

**Monsieur le Ministre,**

**Copies à :**

Ministre de l'Intérieur :

Major Sa'id Mohammed Sammour  
 'Abd al-Rahman Shahbandar Street  
 Damascus  
 République arabe syrienne

**Fax : + 963 11 222 3428**

**Courriers électroniques : [somi@net.sy](mailto:somi@net.sy)**

**Formule d'appel : *Your Excellency*, /**

**Monsieur le Ministre,**

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Syrie dans votre pays.** Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY  
 INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## UN KURDE DE SYRIE A DISPARU ET RISQUE D'ÊTRE TORTURÉ

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ceux qui sont soupçonnés de liens avec des groupes ou partis politiques kurdes susceptibles de dénoncer le traitement réservé aux Kurdes de Syrie sont particulièrement exposés au risque d'être arrêtés et placés en détention de manière arbitraire, voire, souvent, à celui d'être torturés ou victimes d'autres formes de mauvais traitements. Par ailleurs, les autorités syriennes limitent considérablement la production et la diffusion des œuvres kurdes, notamment des livres et des œuvres musicales. De nombreux Kurdes voient leurs droits restreints, en particulier en matière d'éducation, d'emploi et de santé, en plus d'être privés du droit d'utiliser leur propre langue à l'école ou dans d'autres lieux publics.

La Convention des Nations unies relative au statut des réfugiés, dont Chypre est signataire, interdit aux États contractants d'expulser ou de refouler quiconque, de quelque manière que ce soit, « *sur les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques* ».

AU 257/09, MDE 24/024/2009, 24 septembre 2009

